

MAGAZINE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

LavansMAG

Trait d'union entre ville et nature

LA LIBERTÉ

BIENTÔT RETROUVÉE ?

FINANCES | P.6

**Un bon point
pour les finances**

🏠 ZOOM | P.8

**REQUALIFICATION CENTRE-BOURG
Phase 1 engagée**

INFOS PRATIQUES | P.24

**Nous vous accompagnons
dans votre vie quotidienne**



8

URBANISME

CENTRE-BOURG

PHASE 1, C'EST PARTI !



12

NOUVELLE COMMISSION

ASSOCIATION & MÉDIATION



14

ENFANCE & SCOLARITÉ

NOUVELLE SALLE INFORMATIQUE



16

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHANTIER ÉCOLE
DE LA ROCHE LEZAN



6

FINANCES

LA COMMUNE EN BONNE
SANTÉ FINANCIÈRE



23

ECHOS DES COMMUNES DÉLÉGUÉES
DÉGRADATIONS À PRATZ



18

ACTION SOCIALE

CCAS UN PILIER POUR
LA COHÉSION SOCIALE
AU SEIN DE LA COMMUNE

NOUVELLE ÉQUIPE, NOUVEAU MAG...

Le voici, le tout premier LAVANS'MAG du mandat de la nouvelle municipalité ! Depuis les élections et la mise en place du nouveau Conseil Municipal, vous avez déjà vu paraître 2 Lavans'Zap, publications qui traitent des actualités, de notre quotidien, ...

“ Pour le Lavans'Mag, nous touchons des sujets un peu plus de fond et espérons vous faire découvrir plus précisément le travail de chacune des commissions thématiques de notre Commune Nouvelle. Ainsi, nous vous informons ici de la situation financière, des projets en cours ou à venir, afin de vous permettre d'un peu mieux connaître ce qui vous attend.

La Commission Communication se réunit plusieurs fois par an pour élaborer les sommaires des différentes publications, rédiger du contenu à vous proposer, relire et valider les maquettes. Pour le Mag, la parole est donnée aux responsables des commissions, le Maire et ses adjoint(e)s.

Nous espérons que vous prendrez plaisir à parcourir ces quelques pages et que vous en trouverez les sujets intéressants. Si toutefois vous avez des remarques ou des propositions de sujets pour nos prochaines publications, n'hésitez pas, contactez-nous.

Bonne lecture !

www.lavans-les-saint-claude.fr



Philippe **PASSOT**
Maire de la Commune Nouvelle
et Maire délégué de Lavans-lès-Saint-Claude

LE MOT DU MAIRE

LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE PONTHOUX PRATZ

Chers Lavanciens, Lavanciennes, Ponthonniers, Ponthonnières, Pratzien et Pratzienne, chers habitants de la Commune Nouvelle,

Le début de la mandature est réellement acté par le vote du premier budget par l'équipe élue en mars 2020 et installée en juin. Dans cette situation bien particulière, l'apprentissage est bien plus compliqué pour les nouveaux élus. Moins de réunions, ou en visioconférence, distanciation, moins de visites sur le terrain, les moments de convivialité réduits à leur plus stricte expression, les traditionnels pots de l'amitié relégués au rang des souvenirs.

Pour autant, le conseil municipal, largement renouvelé, s'est mis au travail avec enthousiasme. Le budget primitif voté en avril est ambitieux. L'effort sur l'équipement des services techniques se poursuit. Après l'acquisition du bâtiment sur la zone du Curtillet, dans lequel est installé le centre Technique Municipal Didier Baroudel, et l'acquisition d'une épaveuse, l'achat d'une balayeuse, qui équipera le camion Mercedes Unimog, vient d'être réalisé. La réfection de la rue Albert Camus à Pratz fait l'objet d'appels d'offres pour un lancement à l'automne.

La section investissement s'élève à 2,8 millions d'euros, équilibrée par un emprunt de 800.000 euros, qui ne sera réalisé que pour partie. Le calibrage de l'emprunt dépend de l'engagement des projets et de l'avancement des travaux.

L'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens est la ligne directrice. Pour les élus, la mise en œuvre nécessite des niveaux de réflexion, des angles d'approche multiples et l'usage de leviers divers, dont tout un chacun n'a pas forcément conscience, se bornant à juger l'action publique à travers son prisme personnel et sa préoccupation du moment.

Le service public est une pierre angulaire de notre action. Après avoir obtenu de la Préfecture le service de recueil des titres sécurisés pour la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports, la commune offrira dès l'automne à ses habitants un Espace France Services. Deux collaborateurs vous aideront à effectuer vos démarches auprès des administrations, organismes sociaux, de retraite, établissements publics... Ce nouveau service nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire et a un coût réel. C'est un choix volontaire et assumé.

L'évolution de la commune ne serait pas possible sans l'aide de l'Etat, de la Région et du Département, au moyen des dotations, subventions, plans de relance... et de la Communauté de Communes.

Ainsi la zone d'activités de Planchamp, propriété de cette dernière, zonée ainsi depuis 1994 au Plan d'Occupation des Sols, consolidée dans sa vocation au Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2015, et identifiée comme zone structurante à l'échelle du Haut-Jura par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé en 2017, pourrait être totalement vendue au cours de cette année par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Pour être vivant et attractif, un territoire doit à la fois être respectueux de ses ressources et de son environnement et accueillir de l'activité créatrice d'emplois. Nous essayons de respecter cet équilibre en restant fidèles aux décisions actées dans les documents d'urbanisme, et en soutenant les installations de producteurs locaux (baux ruraux prochainement signés avec La Ferme des Meuh'Tagnes, Barbiche & Pampille, création d'une réserve foncière à Ponthoux avec la SAFER, et nouveaux espaces de maraichage, jardins familiaux, dans le cadre du bourg-centre avec Coteaux du Lizon...)

L'attractivité passe aussi par un centre accueillant. Nous y travaillons depuis plusieurs années. Les travaux de déconstruction commenceront dans quelques mois. C'est dans la dernière ligne droite que les questions deviennent plus pointues. L'envie de réalisation ne nous fait oublier que la place publique ainsi créée sera là pour des décennies. Cette considération nous oblige à l'humilité et à l'excellence dans un cadre budgétaire maîtrisé. Fidèle à ses convictions, le conseil municipal entend donner, autant que faire se peut, la priorité à des minéraux d'origine locale (pierres de déconstruction, granulats provenant de carrières ou de cours d'eaux jurassiens, ou pierres nobles provenant de la Région Bourgogne Franche-Comté...). Cette exigence complexifie et allonge un peu la procédure. Mais, au regard de la durée de vie d'un espace public, que représente un retard de quelques mois, dès lors qu'il est justifié par sa durabilité et la proximité des ressources ? Les espaces publics ainsi créés seront autant d'espaces de rencontre et de festivités. Nous avons tous appris combien le « bien-vivre ensemble » est primordial.

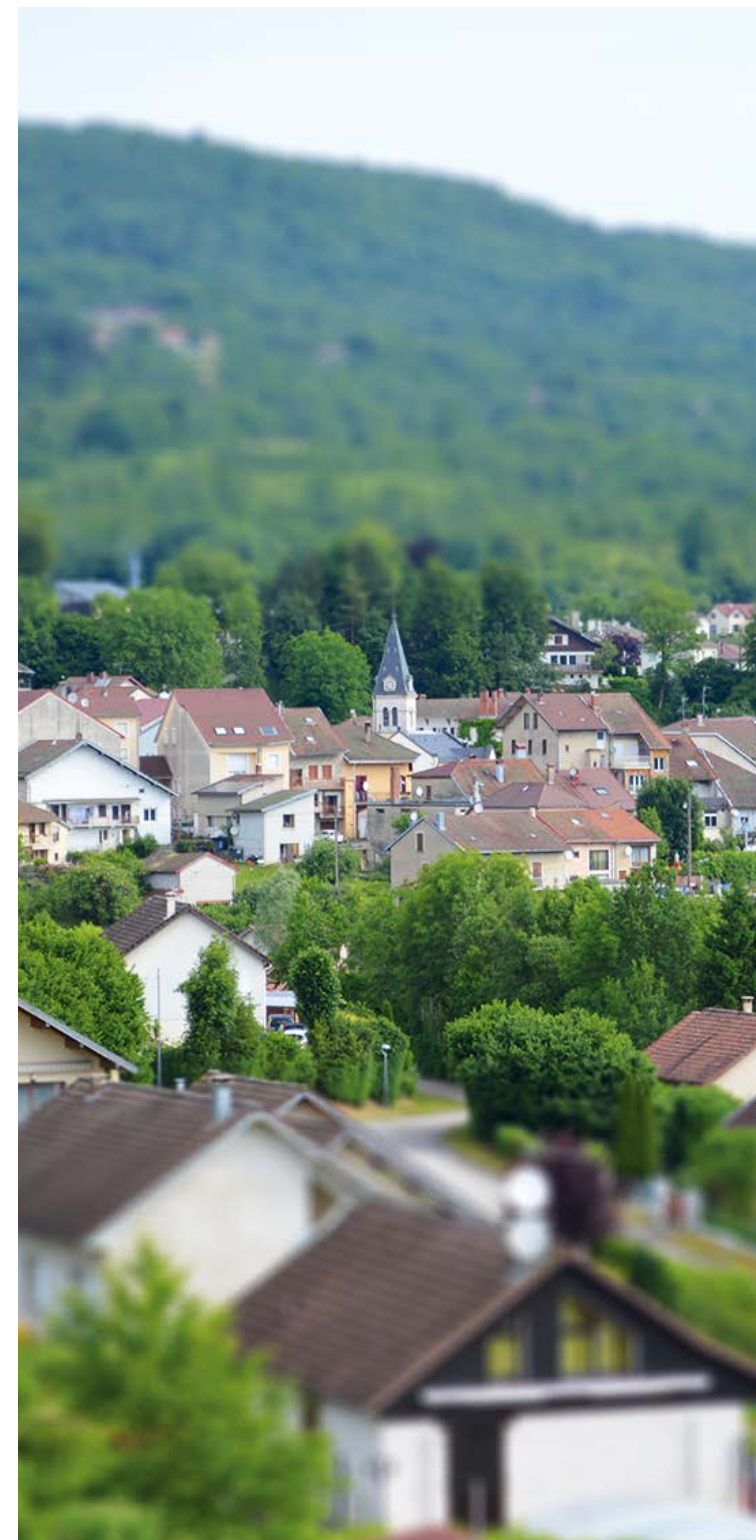
Tout comme les lieux qui sont destinés à les accueillir, les occasions de se rencontrer seront plébiscitées. Preuve en a été faite en ce dernier samedi de Mai à l'occasion de la manifestation « Lav'ton Lavans », journée de nettoyage qui a mobilisé plus de cent bénévoles, réunis dans la bonne humeur et pour la bonne cause. Bien loin des grands discours, chacun d'eux a œuvré concrètement en faveur de l'environnement. Deux tonnes de déchets et encombrants divers ont été récupérés sur l'ensemble du territoire communal. Que les organisateurs et tous les bénévoles, jeunes et moins jeunes, soient chaleureusement félicités pour cette participation.

Comment expliquer que, parallèlement à cette belle action collective, nous puissions continuer à déplorer des déchets et matériaux jetés en pleine nature, des dépôts à proximité des containers, (alors que des déchetteries sont ouvertes gratuitement au public), des rejets dans les cours d'eaux ou des lingettes dans les réseaux, et dans les ruisseaux, des canettes, emballages et papiers divers le long des routes... La sensibilisation de chacun au respect de notre environnement reste préférable à la sanction. Au titre des coups de canif à l'environnement et au respect des autres, nous appelons également chacun à respecter les horaires et les jours d'utilisation des matériels de tonte et de débroussaillage.

Que l'objet de la manifestation organisée soit utile, culturel, sportif, ou festif, l'occasion de faire des connaissances et l'esprit convivial constitueront toujours des bonnes raisons pour sortir de chez soi.

Les efforts faits par les nombreuses associations et par Anim'Lavans et le Comité d'Animation de Pratz doivent être connus et relayés. La mairie est à leurs côtés et à votre écoute.

Très bel été à toutes et tous.



BUDGET 2021

UN ÉQUILIBRE ENTRE RIGUEUR ET GRANDS PROJETS

Le budget présenté ici est une synthèse de nos documents comptables et est conçu de manière simple pour être compris de tous. Il comporte 2 parties : la section de **fonctionnement** et la section d'**investissement**.

La section de fonctionnement regroupe :

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (notamment charges générales : eau, électricité, assurances, charges de personnel, de gestion courante ...).

Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (prestations de services, les dotations de l'État, les impôts et taxes ...).

La section d'investissement comporte :

En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisitions de matériels...)

En recettes : Essentiellement les emprunts, les dotations et subventions. On y trouve aussi le solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Un budget 2021 travaillé de façon à engager de nombreux investissements importants sans augmentation de la fiscalité.

Une commune en bonne santé financière

RATIO DE SURENDETTEMENT

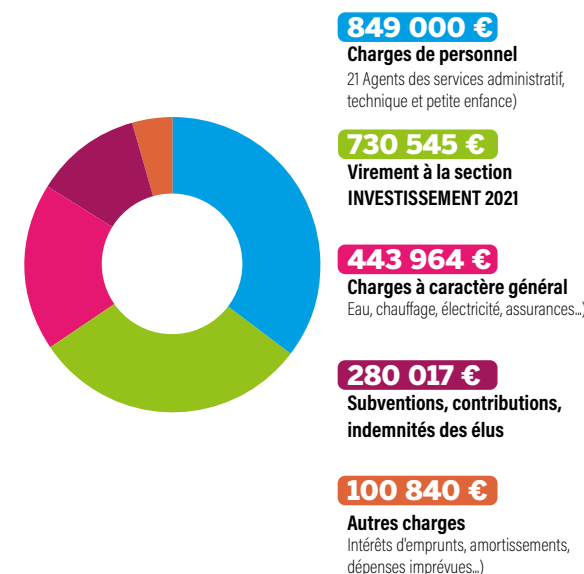
0,86
pour un seuil de 1,54



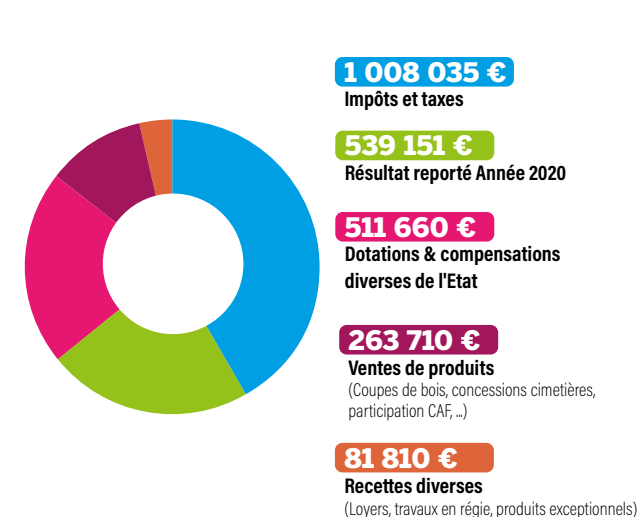
DETTE PAR HABITANT

633€
Moyenne nationale : 703€
(pour une commune de même strate - année 2019)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

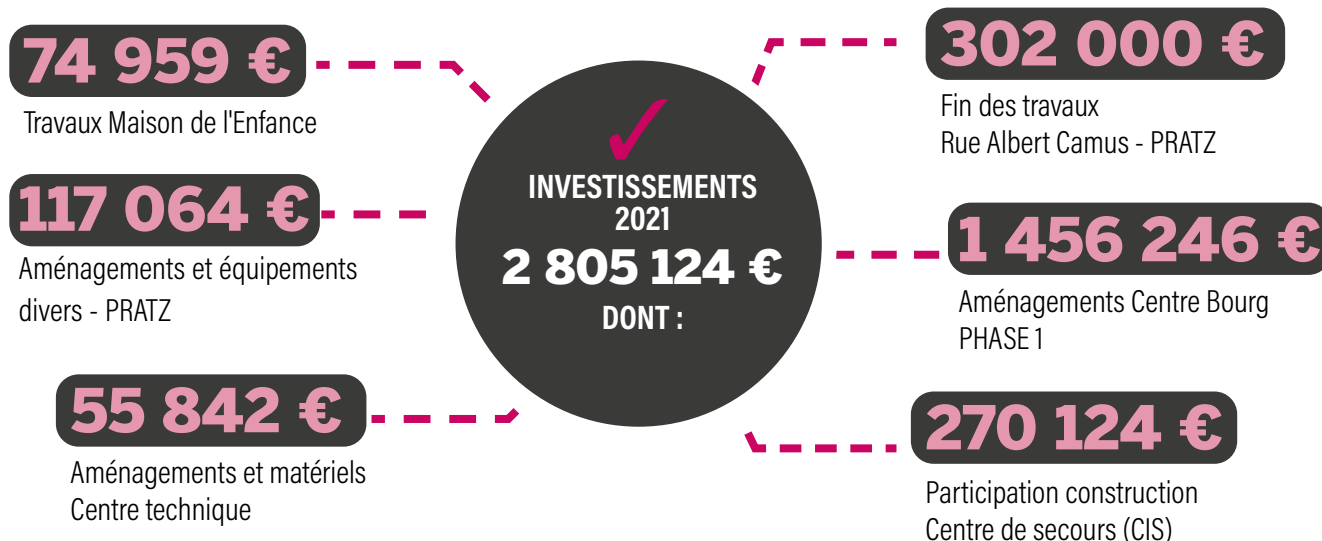


RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Un budget de fonctionnement en légère augmentation par rapport à 2019 (+2%). Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation des charges courantes mais aussi par la mise en place d'un nouveau service aux habitants (Espace France Services), à partir de l'automne, avec le recrutement d'un nouvel agent. Les recettes, quant à elles, restent stables.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN UN CLIN D'OEIL



Ces investissements seront financés à hauteur de près de 2 millions € par des recettes (subventions & taxes diverses, vente de terrains & bâtiments, etc...) et un emprunt d'équilibre en fonction des dépenses réelles.



Retrouvez cet article sur le **LavansMAG2021** en ligne sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr

LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES
ET BÂTIMENTS PUBLICS DU CENTRE-BOURG

LES TRAVAUX DE LA PHASE 1 ENGAGÉS !



1 018 740€
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

CRÉDITS PHOTOS : CABINET ABCO
PLACE GILBERT COTTET-EMARD

Pendant très longtemps, certains disaient : « A Lavans, on y passe mais on ne s'y arrête pas ». « Mais ça, c'était avant ... ! », serions-nous tentés de dire aujourd'hui, pour paraphraser le slogan d'une célèbre publicité. En effet, les équipes municipales successives ont travaillé énergiquement pour développer l'offre de biens et de services sur la commune si bien que maintenant, cette offre répond en grande partie aux besoins de ses habitants ; elle va s'élargir encore dans les mois à venir avec l'ouverture d'un espace France Services le 01 octobre prochain. Le travail qui occupe les élus désormais consiste dans la requalification et la restructuration des espaces et des bâtiments publics de son centre-bourg pour le rendre plus accueillant et dynamique, plus en lien avec les modes de consommation et d'usage de notre population, car il est vrai que l'identité actuelle du « cœur de ville » manque de visibilité et d'attractivité.

Donc pendant près de trois ans, un groupe de travail, composé d'habitants, de représentants d'associations, de commerçants et d'élus, accompagné par des partenaires spécialisés dans l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et dans l'animation aux démarches participatives et à la concertation publique, a travaillé assidûment pour dessiner et construire un projet d'aménagement des espaces publics. C'est un projet ambitieux dans lequel chacun s'est investi avec force et conviction. A terme, il devrait modifier de manière significative, le paysage urbain en y apportant une touche contemporaine tout en conservant les standards de construction et d'architecture haut-jurassienne. L'objectif de ces travaux est de pouvoir se déplacer sur des espaces « apaisés » (mobilité douce), sécurisés, partagés dans le respect de tous les usagers (des plus jeunes aux plus âgés) et au service de tous les acteurs économiques et socio-culturels de la ville.

La zone d'intervention est très importante. Elle se structure autour de l'axe routier de la RD 470 qui traverse le bourg et s'étire du Sud vers le Nord depuis le groupe scolaire jusqu'à la Maison des Associations et la rue François Bourdeaux, en passant par les places Antide Janvier et Gilbert Cottet-Emard et la rue du Chêne.

Elle fait l'objet d'une programmation globale de travaux et un phasage par secteurs.

Aménager le "Coeur de ville" **historique**

La première phase de travaux va porter sur le secteur autour de la mairie et de l'église de part et d'autre de la route départementale. L'équipe de maîtrise d'œuvre, constituée des bureaux d'études Atelier Zou et ABCD Ingénierie, est chargée de proposer des solutions techniques et paysagères qui répondent aux objectifs fixés par le groupe de travail et validés par le Conseil Municipal.

La place Gilbert Cottet-Emard est traitée comme le trait d'union entre la **Maison des Associations** (Immeuble du Nœud) et la rue du Chêne. Un chemin « traversant » est aménagé principalement pour les piétons et les cycles, dans le cadre d'une voie douce. Ce cheminement doux est constitué d'un fil d'eau avec des jets et d'une bande verte équipée de mobilier urbain.

Les **espaces publics** sont distribués de part et d'autre de cette voie, sous la forme de larges places qui permettront d'accueillir de nombreuses animations, notamment le marché du mercredi. Une « ronde des jeux simples », jeux pour enfants combinant le bois, la pierre et les végétaux, s'installera sur la place haute.

Afin de s'adapter à la topographie du secteur (terrain en pente), des escaliers de trois à quatre marches, intégrant des gradins, sont aménagés. De nouvelles places de stationnement couvertes sont implantées le long de la **rue François Bourdeaux** qui pourront abriter certains commerçants non sédentaires.

Le **Monument aux Morts** est relocalisé sur la nouvelle esplanade. La rue François Bourdeaux est sécurisée et apaisée en réduisant la vitesse des véhicules de manière à privilégier la place du piéton.

La **R.D. 470 / Grande Rue** est réaménagée en vue de ralentir la vitesse des véhicules grâce à la pose de deux plateaux ralentisseurs, un premier à l'intersection avec la Rue François Bourdeaux, le second juste avant la place Antide Janvier. Un nouveau schéma de circulation est mis en place pour la **Rue du Chêne**, incluant des feux tricolores afin de sécuriser la sortie des véhicules sur la route départementale.

Toutes les **aires de stationnement du centre sont végétalisées** pour s'intégrer dans les nouveaux aménagements et elles feront l'objet, sur l'axe routier principal, d'une communication particulière en direction des automobilistes (système de gestion de stationnement). Les abords de l'église sont aérés de manière à mettre en valeur le parvis et une réflexion est engagée sur la réfection des façades du bâtiment.

DÉBUT DES TRAVAUX DÈS SEPTEMBRE !

Si cette première tranche de travaux devrait être initiée dès 2022, un premier gros chantier va débuter dès septembre prochain : la déconstruction de deux anciennes maisons d'habitation. Spectaculaire, il le sera mais novateur aussi puisque les pierres, dans la mesure du possible, seront triées et sélectionnées pour un réemploi dans les futurs aménagements, notamment les murets.

Les photos « d'ambiance » qui illustrent cet article vous permettront de mieux appréhender toute l'ambition portée à ce vaste projet et les objectifs qu'il poursuit : pouvoir réinvestir la place Gilbert Cottet-Emard et en faire une véritable place de village, clairement identifiée, redonner au piéton et aux usagers leur place sur ce nouvel espace, offrir aux habitants un véritable espace ludique disposant d'une localisation plus centrale, sécuriser les accès et les surfaces en réduisant l'importance de la voiture au sein des espaces publics.

En résumé et pour conclure, il s'agit de faire de cet espace public du centre historique de Lavans-lès-Saint-Claude, un support d'activités multiples et diverses (services à la population et commerces), propice à la rencontre et à la détente et portant l'identité de la commune.



AMÉNAGEMENT PHASE 1

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	DÉPENSES (en € H.T.)	RECETTES (en € H.T.)
Installation de chantier	6 850 €	216 800 € (Région)
Préparation et démolition RD 470	91 300 €	305 622 € (Etat)
Abords de l'église	244 210 €	203 748 € (Dépt)
Esplanade	174 580 €	292 570 € (Commune)
Rue François Bourdeaux	327 485 €	
Parking lavoir	133 815 €	
	40 500 €	

TOTAL : 1 018 740 €



Retrouvez toutes les infos en ligne sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr / Urbanisme

UNE NOUVELLE COMMISSION "ASSOCIATION & MÉDIATION"



Une commission pour faire le lien entre tous

La commission « Associations et Médiation » se compose d'élus ayant une implication aussi bien dans le tissu associatif que dans le relationnel ce qui permet d'avoir une vraie cohérence de travail.

En chacun des membres, on retrouve les mêmes motivations, le soutien associatif et les rapports humains. En soutenant les associations, c'est aussi permettre de donner du plaisir à nos administrés et par ces temps troublés c'est primordial.

Pour le côté médiation c'est d'abord l'envie d'aider. Désamorcer des situations souvent assez simples, où un interlocuteur externe permet d'apporter une écoute et une analyse objective, en s'appuyant sur les codes et réglementations. Il y a aussi le côté jeunesse qui est très important et nous collaborons avec

le club de prévention de la délinquance, et les forces de l'ordre si cela devient nécessaire.

Qu'il s'agisse de la médiation ou des associations, la motivation générale est la même : « apporter le plaisir de bien vivre dans notre commune mais surtout de bien vivre ensemble. »

Quel est le rôle de la commission Médiation ?

Le rôle principal de cette commission est de trouver une solution lors de divers signalements de manquement aux règles de bien vivre ensemble.

Pour cela, elle dispose de divers moyens :

- La rencontre et la discussion pour trouver un terrain d'entente entre les belligérants.
- Faire respecter les codes, règlements et textes s'appliquant à la commune.

- Si besoin rendre compte et signaler aux forces de l'ordre pour une autre prise en charge.
- La commission s'appuie et fait respecter le code civil, le code rural, le code de la route, le règlement sanitaire départemental, le PLU et le règlement d'urbanisme.

Pourquoi faire appel à la Commission Médiation ?

► INCIVILITÉS

Bruits, vitesse, violence et agression, bousculades, tags et dégradations de biens, abandons sauvages de déchets, irrespect des lois etc.

- **Application du code civil, code rural, règlement sanitaire et si besoin recours aux forces de l'ordre.**

► VÉHICULES

Stationnement gênant, voiture "tampon", bruits, vitesse excessive, arrêt sur la chaussée, et tout comportement inapproprié dans l'espace publique.

- **Signalement aux propriétaires, application du code rural et du code de la route, signalement aux forces de l'ordre et verbalisation.**

► ANIMAUX DOMESTIQUES

Chiens : divagation, aboiements, chiens dangereux, morsures, maltraitance et abandon.

Chats : surpopulation, maladie, maltraitance et abandon

► ANIMAUX DE LA FERME

Divagation des équidés, bovins, ovins ou caprins – agriculteur défaillant.

- **Rencontre avec les plaignants puis avec les propriétaires, rappel du règlement sanitaire et du code rural, si besoin signalement à la SPA et poursuites pénales si refus d'apporter une solution.**

► VOISINAGE

Taille des haies, entretien des espaces, salubrité, odeurs, bruits, clôtures, arbres à risque, règles de plantation, brûlage des déchets (fournache), non-respect du règlement sanitaire et du PLU.

- **Rencontre avec les parties concernées, rappel du code civil, des règlements sanitaire et d'urbanisme, application de ceux-ci et du PLU.**



► JEUNESSE

Rassemblements suspects, comportements douteux, bruits intempestifs, feux et pétards, comportements dangereux avec ou sans véhicules, non-respect du couvre-feu.

- **Déplacement sur place le plus rapidement possible pour établir le constat des faits et faire le signalement si nécessaire aux forces de l'ordre. Convocation en mairie des jeunes et des parents s'ils ne sont pas majeurs. Rappel à la loi et si rébellion, action des gendarmes.**

Cette liste n'est pas exhaustive et ne cite que les actes les plus couramment rencontrés. Toutes autres actions perturbant la vie du citoyen se doivent d'être signalées.

Comment signaler :

- Par mail à mediation@lavans-les-saint-claude.fr
- En mairie à l'accueil, sans oublier que les agents n'ont pas lieu d'être pris à partie.
- Relever et transmettre les numéros de plaques des véhicules concernés.

Quand signaler :

- Le plus rapidement possible afin de permettre une intervention rapide et adaptée par nos soins et si besoin par les forces de l'ordre.
- Pour chaque signalement, nous nous rendons sur place le plus rapidement possible afin d'établir un constat.

Dans tous les cas de figure, l'anonymat est respecté si vous le souhaitez.

N'hésitez pas à devenir les acteurs du bien vivre ensemble.

SYNTHÈSE DU SONDAGE RÉALISÉ AUPRÈS DES ASSOCIATIONS



SUITE AU QUESTIONNAIRE QUE NOUS AVONS FAIT PARVENIR AUX ASSOCIATIONS, IL EN RESSORT QUE L'ÉPISODE COVID A ÉTÉ TRÈS NÉFASTE AU FONCTIONNEMENT MAIS ÉGALEMENT À L'ÉQUILIBRE DES STRUCTURES.

Pour la plupart, aucune n'a pu s'organiser pour une pratique en extérieur soit environ 90 %, certaines ont perdu de la motivation. Seules les associations de sports extérieurs ont réussi à continuer une pratique presque régulière avec les contraintes dues

aux consignes sanitaires, soit 10 %.

La reprise a pu être effective dès le 19 Mai pour les associations fonctionnant avec les enfants (environ 10 %), par contre, il faut attendre le 9 Juin pour les autres ce qui représente 80 % des associations.

Certaines associations ne pensent redémarrer qu'en septembre (2 %). Pour pratiquement 90 % d'entre elles, elles souhaitent participer au forum que la municipalité va organiser en septembre.

On le voit donc bien, nos associations ont subi de plein fouet la crise sanitaire, comme beaucoup d'autres secteurs. Pour autant, la plupart des bénévoles restent motivés pour vous accueillir parmi leurs membres avec l'espoir que la période qui vient permette une activité proche de la normale...

Les associations vous donnent rendez-vous lors du forum des associations le 11 Septembre.





ESPACE NUMÉRIQUE

La période que nous venons de vivre nous a montré l'importance de savoir nous adapter, notamment par rapport aux nouveaux moyens de communication : visioconférence, travail à distance, etc...

Notre école n'est pas en reste, nos enfants ayant dû rester de nombreuses semaines à la maison, il a fallu pour les professeurs trouver les manières de garder le lien avec eux pour permettre une continuité de l'enseignement.

La municipalité a donc décidé de cibler ses actions pour le groupe scolaire sur la facilité d'accès à l'informatique.

Pour les besoins de communication à distance entre élèves et professeurs, nous avons doté l'équipe enseignante d'un nouvel outil, l'ENT – Espace Numérique de Travail. Cet outil doit permettre

de faciliter le lien entre les familles et l'école.

Sur le site scolaire, nous avons choisi de réhabiliter la salle informatique qui n'était plus utilisée à cause de matériels parfois vétustes. Nous allons donc équiper l'école de 20 ordinateurs neufs (et un supplémentaire pour la Direction). Nous espérons fortement que ces nouveaux matériels permettront aux élèves de se familiariser et de développer des compétences nouvelles. L'installation se fera prochainement et devra être fonctionnelle pour la prochaine rentrée scolaire.



Dans tout le département du Jura, presque toutes les crèches municipales proposent un service de repas sur place, comme le demande la CAF avec laquelle une convention est établie.

À la suite d'un sondage auprès des parents, la crèche municipale «La Rainette» de Lavans-lès-Saint-Claude n'avait pas opté pour cette solution. La formule de la fourniture des repas par les parents a été préférée.

Malgré tout, restant la dernière crèche du Jura sans fourniture de repas sur place, il nous semblait opportun de réagir et de nous mettre en conformité avec les demandes de la CAF. C'est pourquoi à l'été prochain, nous allons effectuer des travaux à la crèche pour y aménager une cuisine. Pour cette raison, la fermeture de la crèche se fera une semaine plus tôt qu'à l'accoutumée.

Pour la bonne réalisation des travaux, la crèche sera donc **fermée du 17 juillet 2021 au 22 août 2021** inclus. A sa réouverture vous découvrirez les modifications apportées pour le bien être de vos enfants.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable été avec une liberté retrouvée.

ÉCOLES, CRÈCHE CENTRE DE LOISIRS

ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : VALÉRIE GOUX

Tél. 03 84 42 22 27

E-mail : maternelle.lavans-les-st-claude@ac-besancon.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directrice : LAURENCE LALLEMAND

Tél. 03 84 42 80 10

E-mail : ecole.lavans-les-st-claude@ac-besancon.fr

HORAIRES DES 2 ÉCOLES :

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI : 8H15-11H15 ET 13H45-16H00
MERCREDI : 8H15-11H15

CRÈCHE

MULTI-ACCUEIL

« LA RAINETTE »

Directrice : ANNA-GAËLLE MESSIN

La crèche municipale peut accueillir les enfants âgés de 10 semaines (correspondant à la fin du congé maternité) à 4 ans (y compris les enfants scolarisés). La structure est ouverte du lundi au jeudi de 7h30 à 18h00, le vendredi de 7h30 à 17h30, pour des accueils réguliers, occasionnels ou même d'urgence.

Renseignements / inscriptions :

MAISON DE L'ENFANCE - CHEMIN VERT
39170 LAVANS-LES-SAINTE-CLAUDE
Tél. 03 84 42 05 88

Email : creche@lavans-les-saint-claude.fr



ACCUEIL DE LOISIRS « LES FARIBOLES / FAMILLES RURALES »

Le centre associatif assure les services péri-scolaire (avec cantine) et extrascolaire :

Directrice : LAURENCE GRUET

ALSH Les Fariboles

Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LES-SAINTE-CLAUDE

Tél. 03 84 42 09 19

Mail : famillesruraleslesfariboles@gmail.com

Pour l'inscription de votre enfant, la création du dossier famille est à effectuer sur le site : les-fariboles.portail-defi.net onglet « nouveau compte ».

Documents à fournir : une attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire, et le dernier avis d'imposition du foyer.

LE COLLÈGE DU PLATEAU

Établissement d'enseignement public du second degré, le collège accueille 280 élèves dans un site paysager unique, à proximité immédiate du gymnase.

Principale : VÉRONIQUE BOËLS

EN PASSET

39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE
Tél. 03 84 42 82 55

www.clg-du-plateau.ac-besancon.fr



ASSISTANTES MATERNELLES

► HAYRIYE ARSLANER

826 Route du haut-Jura
06 86 69 17 62

► FATIMA-ZAHRA CHARIT

8 ruelle du Tilleul
06 77 70 63 98

► KHALISSA CHARIT

8 ruelle du Tilleul
06 63 25 30 40

► SYLVIE JOUX

11 rue du Tacot - Pratz
03 84 42 82 21

► NATHALIE LEMAIRE

265 route des Viaducs
03 84 42 77 70

► BRIGITTE PERRIN

7 hameau de Saint-Romain - Pratz
03 84 42 23 86

► SYLVIE VEMBOULY

778B, route du Haut-Jura
03 84 42 17 90

► PATRICIA VILLE

73 impasse de Champ Breton
03 84 42 25 20

LA CRÈCHE "LA RAINETTE" ET "LES FARIBOLES"



UN NOUVEAU VISAGE POUR LA ROCHE LÉZAN

CHANTIER DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE À LA ROCHE LÉZAN
MARS 2021 - BTS GPN MONTAGNE



CHANTIER RÉALISÉ DU 15 AU 19 MARS 2021 À LA ROCHE LÉZAN
SUR LA COMMUNE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE (39)

Du 15 au 19 Mars, les pelouses sèches de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, et plus précisément le site de la Roche Lézan, ont revêtu une nouvelle apparence. En effet, en partenariat avec la commune, le Parc Naturel Régional du Haut Jura a mené une action de réouverture et d'entretien de ces pelouses sèches. Afin de réaliser ce projet, nous, étudiants en BTS Gestion et protection de la nature formation biqualfiante Montagne, avons été sollicités et avons effectué durant une semaine ce chantier d'envergure.

“

Nous étions donc 16 étudiants du lycée Edgar Faure de Montmorot, accompagnés par deux professeurs (Anne Corriol professeur en écologie et Baptiste Chaillet professeur en génie écologique) pendant 5 jours.

Le Maire et Julien Barlet, chargé de mission du parc, ont exposé en détails le projet dans lequel nous nous inscrivions. Puis nous nous sommes rendus sur le terrain. Il a d'abord fallu repérer le lieu du chantier afin de se rendre compte de l'ampleur de la tâche à réaliser et répartir les opérations entre les groupes. Quatre parcelles de un hectare ont été ciblées.

Nous avons au préalable dû constituer un dossier expliquant toutes les actions à réaliser, tout en respectant les différents enjeux écologiques de ce site Natura 2000. L'idée était de poursuivre les travaux initiés depuis huit ans, à savoir rendre les espaces pâturables en créant des corridors entre les milieux ouverts de pelouses sèches afin de permettre aux moutons un meilleur accès à celles-ci. La météo capricieuse et fraîche, l'enneigement du site en début de semaine, ont bouleversé notre organisation et ralenti l'avancée de notre chantier.

Lorsque le chantier a commencé, c'est à coup de tronçonneuses, de débroussailluses et de sécateurs que nous avons travaillé ! Pour parvenir à la réalisation de nos objectifs nous avons coupé du genévrier, des rejets et d'autres arbustes (pruneliers, noisetiers...), abattu et élagué des épicéas. La circulation entre les parcelles est devenue plus simple à la fois pour les bêtes et pour les hommes. Nous avons donc favorisé l'accès à l'herbe pour les moutons et aéré certaines parcelles pour permettre à la pelouse sèche de mieux se développer. Plusieurs sentiers ont été rouverts et d'autres créés afin de faciliter le cheminement et permettre aux habitants de se promener sur ce site emblématique ! Les murets bordant les sentiers ont été mis en valeur, pour préserver ce patrimoine historique et permettre aux usagers de le redécouvrir. Le chantier est également porteur d'une dimension

esthétique, pas de coupe sauvage mais une intégration douce des travaux dans le paysage, le mot d'ordre étant que les changements ne soient pas visibles par une personne découvrant pour la première fois le site !

Un autre objectif était de profiter de ces travaux pour couper des genévriers pour Laurent Hilaret de la ferme de Champandré, qui distille cet arbuste pour fabriquer des huiles essentielles. Nous avons également pris soin de conserver quelques viornes et d'autres arbustes à petits fruits, pour permettre aux oiseaux de se nourrir.

Ces cinq jours de chantier ont été froids mais riches, tant pour la commune que pour nous ! Effectivement, le site a été valorisé et les objectifs fixés par le parc du Haut Jura atteints. Les élus ainsi que Julien Barlet, chargé de mission au Parc Naturel Régional du haut Jura, nous ont fait part de leur satisfaction à l'issue du chantier. Cette opération représente une expérience forte et concrète, qui nous a apporté des compétences dans le domaine du génie écologique et de la gestion des espaces naturels : observation, conduite d'un diagnostic écologique, quels moyens employer ? comment intervenir sur ce site ? quels outils utiliser ? comment s'organiser, se répartir le travail au sein de l'équipe ?

Puis, après cette part importante du travail et cette réflexion, place à l'action !

”


interview

16
ÉTUDIANTS
DE BTS

2
PROFS
EN ÉCOLOGIE



LE CCAS UN PILIER POUR LA COHÉSION SOCIALE DANS LA COMMUNE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est au cœur de la cohésion sociale de la commune. Nous venons de vivre une situation difficile et optimisme est le mot que l'on hésite encore à prononcer et pourtant dans le contexte actuel il nous faut plus que jamais garder confiance en l'avenir !



Le CCAS accompagne, accueille et oriente celles et ceux qui le sollicitent en recherchant des réponses adaptées à chaque situation. Il est le pivot entre la personne à aider et les différents acteurs (Assistante sociale, différents services sociaux etc...).

Pour une meilleure protection des personnes en situation de fragilité et d'isolement, le C.C.A.S. avec l'aide de la commune a mis en place un fichier sur lequel les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire. L'objectif de ce fichier est d'encourager et de permettre un contact périodique pour prévenir les situations à risques (crise sanitaire, plan canicule).

FONCTIONNEMENT DU CCAS

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ail-

leurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

L'ORGANISATION DU CCAS

A la tête du CCAS on trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit. Il lui incombe de désigner des professionnels qualifiés parmi lesquels doivent figurer un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Ce sont ces représentants, associés au conseil municipal, qui auront la charge d'élire les personnes locales qui constitueront le conseil d'administration du CCAS.

LA MISSION DU CCAS

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions géné-

rales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

LE STATUT DU CCAS

A noter que le CCAS est considéré par la justice comme une personne morale de droit public, ceci lui permettant d'agir en son nom propre, mais également d'avoir un budget bien distinct de celui de la commune.

En tant qu'établissement administratif, ses objectifs et priorités sont donc fixés par le conseil d'administration, qui peut s'il le souhaite déléguer une partie de ses fonctions au président ou au vice-président.

FLEURISSEMENT

Lavans



Dans la continuité des années précédentes, mais aussi pour le respect de notre planète, la commission a choisi de faire appel à trois prestataires pour embellir notre commune : 2 locaux (Olivier FRANCOIS et Olivier MOREL FOURNIER) et MR JALLIET des Serres de Courlavans qui est présent sur le marché.

La commune sera alors agrémentée de jardinières qui donnent un effet balcon ainsi que de parterres fleuris. Aussi, pour cette année, nous procéderons à la mise en valeur de deux massifs en graminées et vivaces, permettant ainsi de limiter l'arrosage et la consommation en eau. D'autres massifs seront pourvus de la même manière tout au long de ce mandat.

ILLUMINATIONS

Lavans



Alors que depuis des années, la commune avait pris la voie d'un système locatif, la commission a cette année décidé d'investir dans de nouvelles guirlandes et décorations qui émerveilleront petits et grands au moment des fêtes de fin d'année. En optant pour ces nouveautés, la commission espère redonner à chacun et chacune de la gaité, de la joie et le bonheur de vivre dans notre belle commune.





LE TRAVAIL DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La communication est un terme un peu ronflant pour exprimer les différents moyens dont nous disposons pour échanger les uns avec les autres. Echanger des informations, des remarques et commentaires, signaler et parfois râler...

Pour cela, nous connaissons tous la mairie qui est une mine d'informations sur ce qui se passe dans la Commune Nouvelle, vous avez tous déjà lu les traditionnelles publications papier comme le présent Mag ou le Zap. Il y a aussi le site internet, le panneau électronique qui trône devant la place Gilbert Cottet-Emard ou encore les différents points d'affichage dans la commune.

confinements ne nous ont pas toujours permis d'aller consulter en mairie...

C'est pourquoi notre commission travaille actuellement sur deux thèmes (en plus des sujets habituels) :

L'AFFICHAGE COMMUNAL DANS LES QUARTIERS

Nous sommes amenés aujourd'hui à d'abord vérifier que ces modes de communication sont toujours efficaces mais nous devons aussi nous adapter aux nombreuses évolutions survenues dans notre quotidien ces dernières années.

En premier lieu, ce qui nous touche directement, c'est le nouveau périmètre de la Commune Nouvelle. Avec Ponthoux il y a quelques années et Pratz plus récemment, la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude doit pouvoir être en mesure d'apporter les mêmes informations à chacun de ses habitants.

Et puis nos modes de consommations ont également changé. Nous achetons de plus en plus sur internet, nos enfants passent leur vie devant leur smartphone, les récents

Dans différents endroits de la commune, il existe des panneaux d'affichage sur lesquels vous retrouvez les informations officielles mais souvent aussi un affichage libre pour publier petites annonces ou flyers d'évènements. Ces panneaux existaient déjà dans les communes historiques mais avec des répartitions en rapport avec les habitations de l'époque, des formats différents et surtout, une bonne part de ceux-ci ont bien vécu et se trouvent dans des états peu glorieux aujourd'hui.

La commission a donc entrepris un inventaire de chaque panneau avec



leur emplacement et des photos illustrant leur état de conservation. L'étape suivante est de définir les critères de répartitions et d'emplacements pour que les panneaux soient installés sur l'ensemble de la commune de manière cohérente, en nombre suffisant et aux bons endroits.

Il nous faudra ensuite travailler sur un cahier des charges pour le mobilier. Les objectifs sont multiples : en premier lieu, toujours pour un souci de cohérence et d'unité, nous devons avoir un même modèle de panneau dans toutes la Commune

Nouvelle. Aussi, ce nouveau mobilier devra être en accord avec l'environnement urbain comme naturel, ce qui nous amènera à faire les bons choix en termes de design et de matériaux. Ces derniers sont extrêmement importants aussi pour le côté pratique du panneau afin de faciliter l'affichage mais aussi le nettoyage.

S'ADAPTER AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

C'était écrit dans le programme avant les élections de 2020 et c'est un sujet qui nous tient à cœur, nous devons aussi pouvoir nous adapter aux nouvelles manières de communiquer, le maître mot aujourd'hui étant de rester "connecté" !

Alors que plus de la moitié des recherches sur internet sont désormais faites à partir d'un téléphone mobile (smartphone), il nous paraît évident que nous devons nous aussi utiliser ce canal pour échanger ensemble et c'est pourquoi nous réfléchissons depuis plusieurs mois sur la mise en route d'une application mobile pour la Commune.

UNE APPLICATION MOBILE, POUR QUOI FAIRE ?

Et bien pour que l'information arrive directement dans votre poche pour que vous n'ayez plus le besoin d'aller

effectuer de fastidieuses recherches. Les principales fonctions d'une application sont de mettre à la disposition des usagers toutes les informations communales utiles : annuaires, horaires d'ouverture des services publics, ... Mais aussi de diffuser les actualités (celles que vous pouvez déjà retrouver sur le panneau lumineux ou le site internet) ou l'agenda des manifestations. Mais les principaux avantages que nous pouvons retenir sont pour l'utilisateur : des notifications (visuelles et sonores) peuvent alerter en temps réel d'une mise à jour ou d'une nouvelle actualité et également, dans l'autre sens, les utilisateurs pourront signaler directement aux services communaux leurs observations comme un trou dans une chaussée, un lampadaire qui ne s'allume plus, une dégradation ou incivilité. Le tout, dans le respect des lois sur la vie privée et le traitement de données personnelles (RGPD).

La commission Communication travaille alors sur la recherche de partenaires, d'éditeurs d'applications pour effectuer des tests afin de choisir la mieux adaptée à notre territoire. Et puisqu'il est question de territoire, nous avons aussi fait le choix d'avoir une démarche de cohérence avec nos voisins de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude. Ainsi, les communes de Lavans et de St Claude se sont portées volontaires pour être "pilotes" dans la recherche de LA bonne application mobile.

Elle devra donc être jolie, ludique, facile d'utilisation mais aussi fournir tous les services qui nous seront nécessaires avec toutes les garanties de sécurité et de protection des données.



Retrouvez les actualités de la Commune du panneau électronique en téléchargeant l'application CentoLive



Echos de Pratz

UNE TRANQUILLITÉ PERTURBÉE

Sur la commune historique de Pratz, nous venons de vivre une période dont nous nous serions bien passés !

En effet, cela a commencé il y a des mois avec des squats réguliers d'une bande de jeunes du secteur s'adonnant à toutes sortes d'activités sans doute peu licites. Qui plus est, en période de confinement, il n'y a eu aucun respect des nombres maximum par regroupement, encore moins des horaires de couvre-feu !

Leur « squat » favori semblait être notre salle de rencontre, lieu habituel de rassemblements festifs pour la fête du village ou encore la course de la Passerelle. C'est bien entendu un endroit accessible à tous, pourvu qu'il soit respecté.

Or, première alerte le 28 février dernier : des jeunes sont venus faire un barbecue par un beau dimanche après-midi. Mais ne disposant pas de tous les accessoires nécessaires, la porte d'entrée de la buvette a été forcée (une nouvelle fois). Malgré un grand nombre de relevés d'empreintes par la gendarmerie, aucun auteur des troubles n'a pu être arrêté ou sanctionné.

Quelques semaines plus tard, dans la nuit du dimanche au lundi de Pâques, ils sont montés en puissance : la salle de rencontre a été tout simplement incendiée ! Bien entendu, incendie volontaire, signé par une vidéo sur un réseau social.

Les auteurs sont certainement identifiés mais là encore, le parquet

a attendu quelques jours pour classer le dossier sans suite, faute de preuves.

Le seul point positif dans cette tragédie, c'est que le fameux « squat » n'est plus, il faudra donc aller en trouver un autre, autre part...

30.000€ POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE DE RENCONTRE

Bien évidemment, nous pouvons être en colère, tristes ou terrifiés. Mais pour autant, nous ne devons pas tomber dans le fatalisme. La Commune Nouvelle a décidé de ne pas laisser passer et d'agir. Le Conseil Municipal en date du 8 avril a voté l'attribution d'un montant de 30.000€ pour la reconstruction d'une nouvelle salle de rencontre. A cela pourra être ajouté le remboursement par l'assurance.

Ils cassent, nous reconstruisons. Je tiens également à rappeler le travail de la Commission Médiation. Chacun peut signaler les incivilités, une partie de vos élus se charge-



ront de la suite (retrouver les informations sur la commission dans ce Mag).

Ne restons pas sans rien faire. Il n'est pas question de se mettre en danger mais nous devons signaler, alerter, en particulier les forces de l'Ordre. Ne nous avouons pas vaincus et tous ensemble, dressons-nous contre les incivilités pour une tranquillité retrouvée. Nous le méritons.

Enfin, je souhaite à toutes les Pratziennes et tous les Pratziens un très bel été (déconfiné).

Echos de Ponthoux

NOUVEAU CONTAINER À VERRE

Depuis fin février, dans le village, vous avez pu découvrir un nouveau container à verre. Celui-ci, outre le fait qu'il soit neuf et plus moderne, offre notamment une ouverture basse, ce qui lui permet d'être parfaitement adapté à la dépose des déchets en verre pour les enfants ou les personnes à mobilité réduite.

C'est une bonne idée du SICTOM pour toujours mieux adapter les moyens de collecte aux usagers, quelle que soit leur situation.

LES VERGERS DE PONTHOUX

Historiquement, la commune de Ponthoux abritait des vergers constitués d'anciennes essences locales telles que cerisiers, pommiers et autres fruitiers. Ils ont un peu disparu aujourd'hui avec l'urbanisation mais la volonté de la commune est bien de retrouver cette activité agricole qui permet notamment la consommation de produits en filière courte.

C'est dans cet esprit que la commune a signé une convention avec la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) dont la vocation est d'acquérir des terrains ruraux pour y dynamiser l'agriculture et favoriser le développement local.



LA FIBRE ARRIVE À PONTHOUX !

L'état souhaite que l'ensemble du territoire français soit raccordable à la fibre d'ici à 2025. Le département du Jura et la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ont pris leur part de responsabilité en assumant la prise en charge du déploiement sur l'ensemble du secteur.

Ainsi, sur la commune nouvelle de Lavans-lès-Saint-Claude, plusieurs lieux sont en cours d'étude pour un déploiement proche. C'est le cas de Lizon et de Ponthoux. Nous pourrions donc espérer que le Très Haut Débit arrive l'année prochaine pour les habitants de ces secteurs.

Sondage : ouverture de la mairie annexe de Pratz

OUVERTURE DE LA MAIRIE ANNEXE DE PRATZ

La mairie annexe de Pratz est peu fréquentée depuis la création de la Commune Nouvelle. Elle reste néanmoins ouverte encore 3 demi-journées par semaine.

Nous vous sollicitons pour connaître votre avis :

La mairie doit-elle toujours assurer une ouverture au public ? OUI NON

Pour des raisons pratiques, si la mairie reste ouverte, ses horaires seront toutefois réduits.

Quelle tranche horaire souhaiteriez-vous conserver ?

(Classer par ordre de préférence, notez 1, 2 et 3)

- Le lundi après-midi**
- Le mercredi matin**
- Le vendredi matin**

En fonction des résultats, nous prendrons les décisions en conséquence. Les résultats seront communiqués sur le site de la commune et par voie d'affichage.

Si la mairie annexe est définitivement fermée, elle restera toutefois disponible pour les cérémonies (mariages, baptêmes républicains, etc...).

Bulletin à découper et à déposer en mairie ou répondez directement en ligne à l'adresse : <https://forms.office.com/r/gTmUux1TW7> ou scannez le flash code avec votre smartphone (au verso du bulletin).

RÉPONSES ATTENDUES AVANT LE VENDREDI 2 JUILLET

Merci pour votre participation !



PETIT RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Nous allons entrer dans les beaux jours et le déconfinement s'amorce doucement. Nous sommes tous tentés de réinvestir nos jardins pour profiter de la nature et du soleil. Pour autant, pour permettre à tous de profiter de l'été, n'oublions pas quelques petites règles élémentaires qui, en les respectant, éviteront à coup sûr quelques querelles de voisinage.

NUISANCES SONORES, BRUITS DE VOISINAGE

Arrêté Préfectoral n°2012073-0008 du 13 Mars 2012

Les « bruits » concernés : cris d'animaux, fêtes familiales, utilisation d'outils (bricolage, jardinage, ...), artifices, compresseurs, comportements anormalement bruyants...

Les horaires autorisés pour les bruits de bricolage, jardinage :

- ▶ **Les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h**
- ▶ **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

EMPLOI DU FEU

Arrêté Préfectoral n°2017-07-17-001 du 17 Juillet 2017

Sauf exception il est interdit de :

- ▶ Jeter des allumettes, cigares, cigarettes qui ne seraient pas complètement éteints
- ▶ De brûler à l'air libre en tout lieu tout type de produits manufacturés, matériaux, matières sauf dans certains cas maîtrisés (barbecue, bougies d'extérieur...)
- ▶ De brûler des déchets ménagers et assimilés, dont les dé-

chets verts y compris dans les incinérateurs individuels

- ▶ De brûler des déchets sur les lieux de décharges brutes ou sauvages
- ▶ De porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200m des bois, forêts, ...

ELAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Arrêté Municipal n°A57/2011 du 19 Septembre 2011

☑ Les arbres, arbustes, haies, branches, racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres.

☑ Les arbres, arbustes, haies... doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, éclairage public, téléphone...

☑ En bordure des voies communales et chemins ruraux, la non-exécution peut conduire à une mise en demeure d'élaguer puis d'une obligation par toutes les voies de droit.

Il est également rappelé qu'un certain nombre de règles et recommandations d'urbanisme (construction, clôtures, plantations, accès, voirie, ...) sont indiquées dans le Plan Local d'Urbanisme applicable à Lavans-les-Saint-Claude et Pratz.

Les règles du P.L.U. sont disponibles sur le site internet de la commune :

www.lavans-les-saint-claude.fr/plu-telecharger-les-documents.htm

MAIRIE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

1 Place Gilbert Cottet Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

mail : mairie@lavans-les-saint-claude.fr

Tél. : 03 84 42 11 99

Accueil du public
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

MAIRIE ANNEXE DE PRATZ

9 rue du Tacot
Pratz
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03 84 42 84 87

Accueil du public
Le lundi de 14h00 à 18h30
Le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Passeports / CNI et urbanisme
4 Place Gilbert Cottet-Emard
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

Tél. : 03.84.42.78.40
apc@lavans-les-saint-claude.fr

Accueil du public
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Carte Nationale d'identité et Passeport : sur RDV

GYMNASE INTERCOMMUNAL

Réservation auprès de la Communauté de Communes :

Tél. : 03 84 45 89 00
ou contact@hautjurasaintclaude.fr

TERRAINS DE TENNIS

S'adresser au Club du Tennis du Plateau

PARCOURS DE SANTÉ DES VERTIÈRES

Un moment de détente et sportif avec 21 ateliers répartis sur 2 km !

SALLE PAROISSIALE

Gestion associative
Réservation auprès de M. Jean DUTEL

Tél. : 03 84 42 18 42



CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LA RAINETTE »

Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

Tél. 03 84 42 05 88

Email : creche@lavans-les-saint-claude.fr

SERVICE ADMINISTRATIF

- VIVIAN CAVALIERE (DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES)
- FLORENCE BUFFAUT
- DOMINIQUE CHAPEZ
- MARIE-FRANÇOISE FAVRE
- SANDRA SAILLARD

SERVICE TECHNIQUE

- PIERRE-LUC PIRRAT (RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES)
- JÉRÔME PETIT JEAN
- GWENAËL MAZURCZAK
- DOMINIQUE MARILLER
- LUDOVIC BAROUEL
- BRUNO DRONIER

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL

- ANNA-GAËLLE MESSIN (DIRECTRICE CRÈCHE)
- DOROTHÉE ORTAERI (DIRECTRICE ADJOINTE)
- ELODIE BERTHET-FAIVRE
- PASCALE MATHIEUX
- MATHILDE RICHARD

ATSEM - ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

- SYLVIE BRAUD
- NADIA MOUCHANAT
- KARINE DALLOZ

SERVICE ENTRETIEN

- ROSELINE MILLET
- EMILIE FOLLET



Toutes les infos sur le site www.lavans-les-saint-claude.fr

Sondage ouverture de la mairie annexe de Pratz

SCANNEZ LE QR CODE
POUR DONNER
VOS RÉPONSES AU SONDAGE





Naissances

28 Naissances dont :

Léana RICHARD RUFFEZ
née le 18 janvier à Oyonnax (Ain)

Alice PONCET
née le 26 janvier à Oyonnax (Ain)

Joris MOUGENOT
né le 2 février à Oyonnax (Ain)

Aaron MARCHIONI
né le 21 février à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)

Nylo MAZURCZAK
né le 21 mars à Oyonnax (Ain)

Clémentine GRENARD
née le 1er avril à Oyonnax (Ain)

Miya JACQUESON
née le 11 avril à Oyonnax (Ain)

Myia BRISSE
née le 30 avril à Oyonnax (Ain)

Sakir TUNC
né le 12 mai à Oyonnax (Ain)

Cédric TASSIN
né le 26 mai à Oyonnax (Ain)

Maxime VOICHO
né le 1er juin à Oyonnax (Ain)

Louna RICARD
née le 2 juin à Oyonnax (Ain)

Anita DUFOUR DESGUILLES
née le 3 juin à Lons-le-Saunier (Jura)

Semih CORUK DASTAN
né le 16 juin à Oyonnax (Ain)

Elio PASTEUR
né le 4 juillet à Oyonnax (Ain)

Énola BROTTTO
née le 10 juillet à Oyonnax (Ain)

Mya PONTILLO
née le 11 juillet à Oyonnax (Ain)

Muhammed ERDING
né le 28 juillet à Oyonnax (Ain)

Dua AJDINOVIC
née le 17 août à Oyonnax (Ain)

Ali OZER
né le 18 août à Oyonnax (Ain)

Nina DESCARGUES
née le 6 septembre à Oyonnax (Ain)

Miyah BERLET
née le 15 septembre à Oyonnax (Ain)

Ikra ATLI
née le 23 août à Oyonnax (Ain)

Bayron STRITTMATTER,
né le 15 octobre à Oyonnax (Ain)

Maho LATRÈCHE
né le 20 novembre à Oyonnax (Ain)

Zornica ALEKSANDROVA
née le 7 décembre à Oyonnax (Ain)

Méline FRANCISCO
née le 7 décembre à Oyonnax (Ain)



Mariages

6 Mariages dont :

Le 19 septembre 2020
Gülsüm COSKUN
sans profession
& **Muhammed YASAR**
opérateur de conditionnement



Décès

22 Décès :

Le 6 janvier à Besançon (Doubs)
Fatma BOUDINA
née le 23/01/1938, retraitée,
épouse CHEBIRA

Le 12 janvier à Bourg-en-Bresse (Ain) **René FIOROT**
né le 03/11/1945, artisan en retraite,
célibataire

Le 28 janvier à Saint-Claude (Jura)
Hatice KARADAG
née le 15/03/1941, retraitée,
épouse YASAR

Le 30 janvier à Saint-Claude (Jura)
Rolande FORESTIER
née le 14/06/1928, retraitée,
veuve MARTINEZ

Le 8 février à Lons-le-Saunier (Jura)
Marie-Noëlle MARTIN
née le 26/02/1960, agent d'entretien,
épouse CHARTIER

Le 27 février à Saint-Claude (Jura)
Daniel REYBIER
né le 18/07/1923, retraité,
veuf TOURNIER

Le 8 mai à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura) **Guy DESMIGNES**
né le 26/04/1931, retraité,
époux HARO

Le 2 mai à Besançon (Doubs)
Michel MEYNIER
né le 18/08/1955, retraité,
époux PIASSALE

Le 18 juin à Saint-Claude (Jura)
Noël LACROIX
né le 17/02/1937, retraité,
célibataire

Le 22 juin à Besançon (Doubs)
Didier BAROUEL
né le 15/01/1960,
employé communal,
divorcé MONNOT

Le 27 juin à Saint-Claude (Jura)
Lucie SANTERAMO
née le 21/06/1926, retraitée,
veuve CATERINI

Le 3 juillet à Viriat (Ain)
Marie-Odile KRIBS
née le 25/12/1954, retraitée,
divorcée VETTORELLO

Le 26 juillet à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Etienne CHAVERIAT
né le 10/10/1923, retraité,
veuf CLERC

Le 31 juillet à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Madeleine ARMANI
née le 12/01/1927, retraitée,
épouse ROSCIO

Le 25 août à Besançon (Doubs)
Eligio VENTURINI
né le 16/10/1930, retraité,
veuf SEDAN

Le 18 septembre à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Philippe LECLERCQ
né le 18/04/1962, ajusteur monteur
régleur, époux LOCQUENEUX

Le 27 octobre à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura)
Denise TORAX
née le 09/10/1933, retraitée,
divorcée GAY

Le 15 novembre à Lons-le-Saunier (Jura) **Gérard GREMSE**
né le 09/06/1941, retraité,
époux CAMPION

Le 20 novembre à Saint-Lupicin (Jura) **Léo REVILLET**
né le 03/05/2000, sans profession,
célibataire

Le 7 décembre à Morez (Jura)
Odette MERMET-BURNET, née
le 01/04/1925, retraitée,
veuve BURDET

Le 14 décembre à Lavans-lès-Saint-Claude (Jura) **Michel CHARMIER,**
né le 14/05/1953, retraité,
époux GRANDPERRET

Le 25 décembre à Les Crozets (Jura) **Bernadette BARIOD**
née le 05/04/1932, retraitée,
veuve TOURNIER



LA e-CARTE AVANTAGES JEUNES

2020 · 2021

+ DE 3 200 BONS PLANS

Valable jusqu'à 30 ans
En Bourgogne Franche-Comté
7€* avec le code **E-CARTE2021**

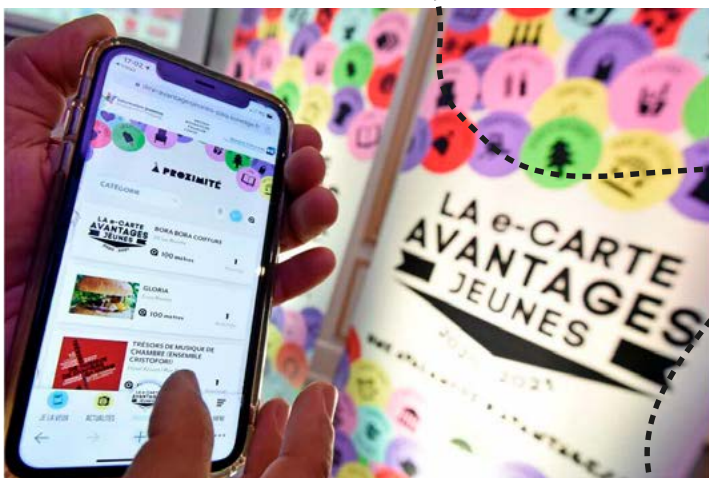


Commune nouvelle

L'Yvon
LÈS-SAINT-CLAUDE

Lavans
Ponthoux
Pratz

**Tu as entre 5 et 25 ans ?
La commune t'offre ta
e-carte Avantages Jeunes**



**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE EN MAIRIE
au plus tard le 19 juillet**

Sur présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.